



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT

DE L'AERODROME DE CHAVENAY

Relevé des débats et des décisions

Réunion du 21 septembre 2018

Participaient à cette réunion, sous la présidence de M. Stéphane GRAUVOGEL, Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye :

Représentants des collectivités territoriales concernées :

M. FLAMANT, Maire de Chavenay
Mme SEVIN-MONTEL, adjoint au Maire Villepreux
M. HURÉ, les Clayes-sous-Bois
M. VACHETTE, Thiverval-Grignon
M. LERSTEAU, Plaisir
M. Le CLERE, Conseiller régional

Représentants des usagers :

M. GAILLARD, Président AUDACE
M. LECLER, AUDACE.
M. DIDIER, AUDACE
M. NICOLAI, Aéro-club Dassault IDF.
M. MERCKLING, Aéro-club Bertin
M. CALLU, Président CEVA

Représentant de l'exploitant :

M. DEVOUGE, Groupe ADP
Mme GRAVIER, Groupe ADP

Représentants des associations de riverains de l'aérodrome :

M. MARTINEAU, Président ADNAC
M. FORTIN, ADNAC
M. BREL, Président ADECNAP
M. MINIOT, ADECNAP
Mme HUET, Yvelines Environnement
M. MENON, Yvelines Environnement

Représentants des administrations intéressées :

M. MOLINER, Chef Circulation aérienne
M. BOUNIOL, DSAC Nord
M. de BUYSER, DSAC Nord
M. PONCET, DSAC Nord
M. LIMARE, DGAC SNA RP
Adjudant-Chef LE QUILLEUC, BGTA Toussus-le-Noble
Commandant JAILLET, commandant de la compagnie de gendarmerie de Saint Germain
Commandant MONNIEL, BGTA Toussus-le-Noble
M. BAF COP, BTA Noisy-le-Roi
M. NIGON, DDT 78
Mme THOMAS, DDT 78
Mme VEZAT, Bureau de l'aménagement et développement durable Sous-Préfecture

La séance s'est tenue le vendredi 21 septembre 2018 à la sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye, sous la présidence de M. Stéphane Grauvogel, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye.

Après vérification du quorum, M. le Président rappelle le fait principal de la précédente réunion (la Commission s'était prononcée sur les valeurs Lden des zones B et C du projet de PEB et sur la création d'une zone D), puis aborde le premier point inscrit à l'ordre du jour.

Bilan de l'activité 2017 de l'aérodrome

M. Devouge (Groupe ADP) présente les éléments caractéristiques de l'activité de la plateforme pour l'année 2017.

Il souligne les éléments suivants :

- un trafic relativement stable en volume depuis 2013 et fortement saisonnier.
- un trafic global en 2017 de 79 662 mouvements en croissance surtout sur la partie ULM. Ce trafic est composé principalement de vols avions (67 500 mouvements), d'une très faible activité hélicoptères (97 mouvements), et d'une activité ULM en progression (12 000 mouvements).
- des vols de transit à hauteur de 2 500 mouvements.
- une forte activité de tours de piste (67 %), puis des vols locaux (20 %), enfin des vols de voyage (13 %).
- un trafic provenant en quasi-totalité d'avions basés (94 %).

Quant à l'année 2018, elle se caractérise par un mauvais début d'année compensé par un rattrapage d'activité au printemps.

Observations des participants :

M. Fortin (ADNAC) demande si la CCE s'était fixé un engagement de trafic maximum à 80 000 mouvements.

M. Gaillard (AUDACE) et M. Devouge (Groupe ADP) répondent par la négative. Toujours est-il que le trafic de la plateforme tourne autour de 80 000 mouvements avec des variations en fonction des conditions météorologiques.

Bilan des contrôles

L'Adjudant-Chef Le Quilleuc de la Brigade de Gendarmerie de Toussus-le-Noble dresse le bilan des contrôles effectués pour l'année 2017 et le 1^{er} semestre 2018 :

- 39 appels de riverains se plaignant de survols de tours de piste au-dessus des habitations ont été réceptionnés directement à la Gendarmerie. Ces appels proviennent essentiellement des communes de Feucherolles, Saint-Nom-la-Bretèche et Chavenay. La brigade commence à recevoir quelques appels de Plaisir et des Clayes-sous-Bois. Les appels font l'objet, selon les disponibilités de la brigade, d'une vérification sur place ou auprès de la tour de contrôle de Chavenay.

- 27 services de contrôle à la jumelle télémétrique ont été réalisés qui ont permis de contrôler 280 aéronefs.

- 2 infractions ont été relevées pour non-respect des circuits de piste. Le pilote est auditionné par les services de la Gendarmerie. Puis la procédure est envoyée à la DSAC et à l'Officier du Ministère Public. Le non-respect d'un circuit de piste est une contravention de 1^{ère} classe sanctionnée d'une amende plafonnée à 38 €.

Observations des participants :

Le survol du quartier de la Boissière à Plaisir

M. Brel (ADECNAP) confirme que le quartier de la Boissière à Plaisir fait l'objet de plaintes. C'est un phénomène nouveau. M. Brel demande à la BGTA de bien vouloir intervenir.

L'Adjudant-Chef Le Quilleuc (BGTA) précise que la brigade est déjà intervenue pour effectuer des contrôles avec les jumelles télémétriques et continuera à le faire. Les plaintes proviennent d'un riverain situé à proximité de l'incinérateur.

M. Moliner, chef de la circulation aérienne, indique que l'incinérateur est un point de repère utilisé par des pilotes de plusieurs aérodromes (Chavenay, Toussus, Pontoise). Ce n'est pas spécifiquement un point d'arrivée vers Chavenay puisque l'aérodrome privilégie des arrivées omni-directionnelles dans un souci environnemental.

L'Adjudant-Chef Le Quilleuc (BGTA) précise qu'il n'y a pas d'interdiction de survol général à cet endroit si les altitudes sont respectées. C'est pourquoi des contrôles avec des jumelles télémétriques sont nécessaires pour évaluer la hauteur des aéronefs sans commettre d'erreurs de parallaxe.

Les appels téléphoniques à la tour de contrôle et à la police nationale

M. Flamant (maire de Chavenay) fait observer que beaucoup de riverains téléphonent directement à la tour de contrôle. Il serait intéressant d'avoir une vision statistique sur ce volume d'appels. Mme Sevin-Montel (mairie de Villepreux) émet la même demande concernant les appels des riverains à la police nationale.

La DGAC indique que la mission première de la tour de contrôle est d'assurer la gestion et la sécurité du trafic. Ce n'est pas l'endroit à appeler surtout en période de trafic qui doit monopoliser l'attention des contrôleurs. Il est rappelé que sur le site *entrevoisins.org* une boîte mails est à disposition des riverains pour déposer leurs réclamations. Mme Gravier (ADP) rappelle que la boîte mails pour déposer les réclamations est facilement accessible en quelques clics (onglet riverains + à droite onglet aérodromes d'aviation générale et dépôt de plainte) sur le site *entrevoisins.org*. Par ailleurs, la police ne relaie pas les appels vers la BGTA compétente pour ce type de plaintes.

Il est convenu qu'un message sera passé pour que la police et la tour de contrôle remontent les appels de riverains vers la Gendarmerie du Transport Aérien.

Restitution de l'avis des communes et de la CASQY sur le projet PEB

M. de Buyser (DSAC- Nord) indique que toutes les communes et la CASQY ont rendu un avis favorable sur le projet de PEB.

Avis des membres de la CCE sur le projet de PEB avant enquête publique

M. le Président s'enquiert d'éventuelles observations avant de procéder au vote.

M. Brel (ADECNAP) estime anormal que, dans la modélisation du PEB, un vol de voltige, qui dure environ 20 minutes, ne soit comptabilisé que pour un simple mouvement de décollage et atterrissage. Compte tenu des fortes nuisances sonores occasionnées par ces vols, l'ADECNAP souhaiterait que les vols de voltige soient surpondérés par 40. Ainsi, au lieu d'une hypothèse de 74 000 mouvements retenue pour l'élaboration du projet de PEB, on aboutirait à 84 000 mouvements et, au lieu de 1930 habitants impactés par le projet de PEB (hypothèse 74 000 mouvements), on aboutirait à plus de 9 000 habitants touchés (hypothèse 84 000 mouvements). Pour M. Brel, les élus qui ont voté à l'unanimité le projet de PEB ont été insuffisamment informés.

M. Callu (CEVA) souligne qu'il n'y a eu que 170 heures de voltige en 2017 dont seulement 100 heures sur la plateforme de Chavenay, soit moins d'un vol par jour.

M. Bouniol (DGAC) précise que l'élaboration d'un PEB doit se faire selon les prescriptions du Code de l'Environnement. Surpondérer les vols de voltige ne pourrait se faire que par une modification législative.

M. Flamant (maire de Chavenay) tient à préciser que les élus qui ont voté en faveur du projet de PEB l'ont fait en parfaite connaissance de cause. Aujourd'hui, le sujet, c'est le PEB. La voltige, point de crispation parfaitement compréhensible, est un sujet à traiter en tant que tel.

Mme Sevin-Montel (mairie de Villepreux) soutient totalement la position exprimée par M. le Maire de Chavenay.

M. Gaillard (AUDACE) fait observer que la méthode de construction d'un PEB est dictée par la loi et que ce document d'urbanisme est un point de compromis entre les besoins de l'activité aérienne et ceux des riverains. Le PEB présenté est un bon compromis. Et M. Gaillard précise que dans un bon compromis, chaque partie n'obtient pas tout ce qu'elle souhaitait au départ.

Au terme de la discussion, M. le Président soumet le projet de PEB au vote de la Commission qui l'adopte à la majorité (2 voix contre de l'ADECNAP).

Point d'avancement sur l'échange de terrains

M. Devouge (Groupe ADP) expose les modalités du projet visant à rallonger la piste 10-28 (est-ouest) afin que cette dernière, beaucoup moins nuisante d'un point de vue sonore pour les riverains que la piste 05-23, devienne la piste principale d'utilisation de l'aérodrome.

Pour rallonger cette piste, l'idée est de procéder à un échange de terrains avec les propriétaires terriens autour de la plateforme. Avec le concours de M. le Maire de Chavenay, M. Flamant, des négociations ont été engagées avec les propriétaires qui ont permis d'aboutir à un accord de principe. Par ailleurs, en accord avec la Mairie de

Chavenay, un chemin de passage entre l'aérodrome et les parcelles agricoles permettra de recréer une circulation piétonne le long de l'aérodrome.

Les grandes étapes du projet sont ensuite précisées :

- La formalisation de l'échange de terrains qui, une fois réalisé, entraînera automatiquement un allongement de la piste 10-28 du fait de l'absence d'obstacle sur sa partie ouest (enlèvement de la clôture, disparition des obstacles représentés par les engins agricoles). Ceci devrait d'ores et déjà permettre une utilisation plus régulière de la piste.

- Etude avec la Direction de l'Aviation Civile pour l'homologation de la piste

- Réalisation de travaux par le Groupe ADP, étant précisé que le projet fera partie du contrat de régulation n°4 couvrant la période 2021-2025.

Observations des participants :

- M. Flamant (Maire de Chavenay) se félicite de cette évolution décisive qui permettra d'atténuer considérablement les nuisances sonores (un test grandeur nature a été réalisé il y a plus de vingt ans pendant un an), de remettre en service un chemin piétonnier et de rétrocéder aux agriculteurs 3 ha supplémentaires.

- M. Fortin (ADNAC) exprime son inquiétude sur les délais. Comment se fait-il que le budget ne soit pas encore prévu et qu'il faille attendre la période 2021-2025 ?

M. Flamant (maire de Chavenay) indique qu'après l'échange de terrains et avant la réalisation des travaux, la piste pourra retrouver une utilisation plus importante.

M. Devouge (Groupe ADP) confirme que ce projet n'était pas prévu dans le précédent contrat de régulation (2016-2020) et qu'il s'agit d'un projet d'un montant budgétaire non négligeable. Il précise que l'échange de terrains devrait se faire fin 2019 et qu'avec le temps d'analyse de la DSAC et de la DSNA (homologation), de toute façon les travaux ne pourraient pas commencer avant 2021.

M. Gaillard (AUDACE) se réjouit vivement de cette avancée et remercie le groupe ADP de ce projet très attendu.

Questions diverses

Dérives dans l'application de la charte et reprise des travaux de concertation

M. Martineau, président de l'ADNAC, fait état de dérives dans l'application de la charte. Pour M. Martineau, ces dérives ne peuvent s'expliquer seulement par les conditions météorologiques très favorables du bel été 2018. Il convient donc de reprendre le dialogue avec l'AUDACE et l'ensemble des intervenants concernés (tour de contrôle, Gendarmerie, etc) pour y remédier.

M. Martineau (ADNAC) rappelle pour mémoire les objectifs des riverains : limiter les nuisances sonores, interdire la pratique de la voltige sur Chavenay, reconsidérer les tours de piste les dimanches et jours fériés.

M. le Président se félicite de cette reprise de travail collectif. Il tient à rappeler que l'activité de l'aérodrome est encadrée par le PLU de la commune de Chavenay, M. le Maire ayant indiqué qu'il n'autoriserait pas la création de nouveaux hangars.

L'ADNAC précise ses demandes :

. Suppression des vols de voltige à Chavenay : M. Fortin (ADNAC) rappelle qu'il y a quinze ou vingt ans, il n'y avait pas de voltige à la verticale de Chavenay. Puis la pratique de la voltige, à l'essai pendant un an, est devenue malheureusement un fait établi.

. Que le soir en été, après 19 heures, les vols soient réservés aux avions classe A de CALIPSO.

Sur la voltige, M. Callu (CEVA) tient à souligner qu'il n'y a eu pratiquement aucun vol de voltige pendant l'été 2018 (uniquement trois séances). M. Gaillard (AUDACE) indique qu'il n'est pas question d'interdire la voltige sur l'aérodrome qui ne représente que 2 % de l'activité et qui est une voltige de début de cycle de formation ne pouvant être déplacée sur Osmoy.

Quant à CALIPSO, M. Gaillard (AUDACE) fait observer que CALIPSO est un avantage pour les avions bien classés, ce n'est pas une restriction. Aujourd'hui, dans la charte, il y a des plages de silence. Dès lors, dans les discussions, on peut aussi parler de ces avions bien classés CALIPSO (A ou B) pour les vols d'instruction les week-ends et jours fériés.

Il souligne que l'aérodrome de Chavenay est reconnu comme disposant de la "meilleure charte" des aérodromes de France. Il faut en être conscient. M. Gaillard reste confiant dans la capacité des différentes parties à trouver par le dialogue un bon compromis équilibré.

Au terme de la réunion, M. le Président invite les représentants des collèges à poursuivre le travail collectif et se dit prêt éventuellement, si cela est souhaité par les parties, à y participer.

M. le Président, sans autre question diverse, lève la séance.

Le Sous-Préfet

Stéphane GRAUVOGEL